

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 mars 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-18/A-00454, D08-02-18/A-00455
Propriétaire(s) : Beraat and Ali Yildirim
Emplacement : 1653 (1655), place Edge Hill
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : lot 544, plan enregistré M-23
Zonage : R2F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2017, le Comité a refusé la demande D08-02-17/A-00207. Depuis lors, les propriétaires ont révisé leurs plans et souhaitent maintenant démolir la maison et la remise situées sur leur bien-fonds en vue de construire une nouvelle maison jumelée de deux étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage pour chaque unité d'habitation de la maison jumelée proposée qui sont décrites ci-après :

Partie 1 – A-00454 – 1653, place Edge Hill

- a) Permettre la réduction de la superficie du lot à 234,3 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 270 mètres carrés.
- b) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,62 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 9,0 mètres.

Parte 2 – A-00455 – 1655, place Edge Hill

- c) Permettre la réduction de la superficie du lot à 234,5 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 270 mètres carrés.
- d) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,62 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 9,0 mètres.

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.